

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 14 avril 2020 à 18h00 par téléconférence, à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Thomas Howard, M. Scott McDonald et Mme Isabelle Patry.

Également présent, M. Pierre Said, directeur général.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Joanne Labadie, présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h00.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question du public, la réunion se tenant exceptionnellement par téléconférence, due à la situation du Covid-19.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et du 25 mars 2020**
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.2 Liste des engagements de dépenses pour le mois d'avril
 - 5.3 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 26 février au 31 mars 2020
 - 5.4 Mandat à RPGL – recours judiciaire - Excavasphalte
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Démission de l'employé #10-0008 à titre de pompier volontaire
 - 6.2 Démission de l'employé #02-0075 à titre de directeur des incendies

20-04-4039



6.2 Nomination de l'employé #10-0164 à titre intérimaire de directeur des incendies

7. Travaux publics

7.1 Adjudication de contrat 20-TP-015 – réfection des égouts, rues Saint-Andrew et Saint-John

7.2 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue del avec services connexes au bénéfice des municipalités

7.3 Fauchage et débroussaillage le long des chemins de la Municipalité de Pontiac

7.4 Gestion des appels pour les travaux publics urgents

7.5 Épandage d'abat poussière dans la Municipalité de Pontiac

7.6 Balayage des rues pavées dans la Municipalité de Pontiac

7.7 Adjudication de contrat 20-TP-003 - achat de ponceaux et de membrane géotextile

7.8 Nomination de l'employé #05-0012 à titre d'opérateur

7.9 Nomination de l'employé #05-0007 à titre d'opérateur

7.10 Embauche de camionneurs

7.11 Adjudication de contrat 20-TP-002 – location de pelle mécanique

8. Loisirs et culture

8.1 Bourses du Pontiac

8.2 Résolution d'adoption demandant l'allocation des fonds du MTQ pour l'ensemble des volets de service de transport administrés par la régie intermunicipale de transport des collines (RITC) – Transcollines -

9. Dépôt de documents

9.1 Rapport d'activités du trésorier

10. Période de questions du public

11. Levée de la séance

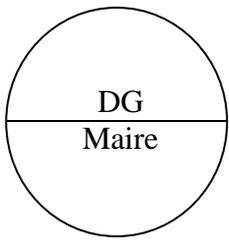
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des items suivants :

5.4 Mandat à RPGL – recours judiciaire – Excavasphalte

7.10 Embauche de camionneurs

7.11 Adjudication de contrat 20-TP-002 – location de pelle mécanique



Adoptée

20-04-4040

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 10 ET DU 25 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des séances du 10 et du 25 mars 2020.

Adoptée

5. ADMINISTRATION

20-04-4041

5.1 Liste des dépenses incompressibles

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 26 février 2020 au 31 mars 2020, le tout pour un total de 570 119,80\$.

Adoptée

20-04-4042

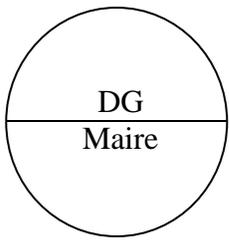
5.2 Liste des engagements de dépenses pour le mois d'avril

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU d'engager les dépenses, pour un montant total de 28 783,64\$ taxes incluses.

Adoptée

5.3 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 26 février au 31 mars 2020



20-04-4043

5.4 Mandat à RPGL – recours judiciaire - Excavasphalte

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavasphalte a déposé un recours judiciaire en date du 28 février 2017 devant la Cour supérieure du Québec contre la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935, para. 1 4^o b du *Code municipal du Québec* (C.M.) permet l'octroi de contrat gré à gré pour des services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours judiciaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL agit à titre de représentant juridique pour la Municipalité en vertu de la résolution n^o 19-01-3646;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'avocats RPGL de devoir consulter un avis d'expert dans le cadre de sa représentation au présent dossier en litige;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le conseil accorde le mandat à la firme d'avocats RPGL afin que cette dernière puisse mandater la firme d'ingénierie QDI au montant de 13 415, 34\$, taxes en sus, afin d'assurer le cheminement du dossier en l'espèce dans le respect de son règlement n^o 05-19 concernant la gestion contractuelle.

Adoptée

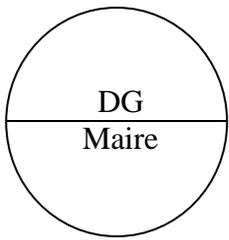
Le conseiller, M. Scott McDonald vote contre la résolution.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20-04-4044

6.1 Démission de l'employé #10-0008 à titre de pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE l'employé #10-0008 a informé la direction générale de sa démission à titre de capitaines des services d'incendie de la Municipalité de Pontiac effective en date du 14 avril 2020;



PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Isabelle Patry et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la démission de l'employé #10-0008 à titre de pompier volontaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac désire remercier sincèrement l'employé #10-0008 pour plus de vingt ans de loyaux services.

Adoptée

20-04-4045

6.2 Démission de l'employé #02-0075 à titre de directeur des incendies

CONSIDÉRANT QUE l'employé #02-0075 a informé la direction générale de sa démission à titre de directeur des services d'incendie de la Municipalité de Pontiac effective en date du 10 avril 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom et appuyé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la démission de l'employé #02-0075 à titre de directeur des services d'incendie de la Municipalité de Pontiac.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac désire remercier sincèrement l'employé #02-0075 pour ses années de loyaux services.

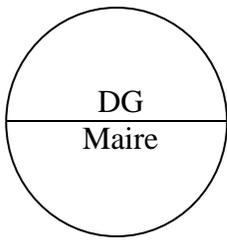
Adoptée

20-04-4046

6.3 Nomination de l'employé #10-0164 à titre intérimaire de directeur des incendies

CONSIDÉRANT la démission de l'employé #02-0075 à titre de directeur des services d'incendie de la Municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir le poste par intérim, jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur des incendies et ce, afin d'assurer le bon fonctionnement du service;



CONSIDÉRANT QUE l'employé #10-0164 connaît les dossiers et a démontré son aptitude à poursuivre le travail;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU de nommer l'employé #10-0164 à titre de directeur des incendies par intérim à partir du mardi 31 mars 2020, jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur des incendies.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'une prime lui soit accordée afin qu'il soit rémunéré 30\$ pour chaque heure de travail effectuée.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

20-04-4047

7.1 Adjudication de contrat 20-TP-015 – réfection des égouts, rues Saint-Andrew et Saint-John

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac désire procéder à la réfection des infrastructures des rues Saint-John et Saint-Andrew;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur le SEAO, pour la réalisation des travaux et qu'elle a reçu les propositions suivantes :

Soumissionnaires	Prix- taxes incluses
Outabec Construction	1 945 957,88\$
Rob Syl	2 102 549,35\$
Equinoxe JMP	2 057 208,93\$
En GNP	2 251 171,41\$
TGC Inc.	1 767 185,30\$

CONSIDÉRANT QUE ces travaux feront partie de la programmation de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de TGC Inc. est conforme aux exigences et la plus basse soumission reçue;



CONSIDÉRANT la recommandation d'Équipe Laurence qui a analysé toutes les soumissions reçues;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par le conseiller, M. Thomas Howard.

ET RÉSOLU QUE le conseil octroi le mandat à TGC Inc. pour un montant total de 1 767 185,30\$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

Adoptée

20-04-4048

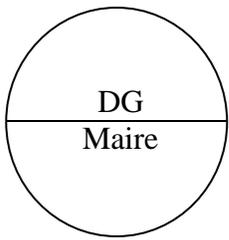
7.2 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue DEL avec services connexes au bénéfice des municipalités

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère Inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux conditions et dispositions de l'appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « contrat »);



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite bénéficier des conditions et dispositions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Pontiac;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac participe à l'appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des conditions et dispositions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE M. Pierre Said, directeur général, soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au contrat.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE M. Pierre Said, directeur général, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Pontiac, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'appel d'offres.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM.

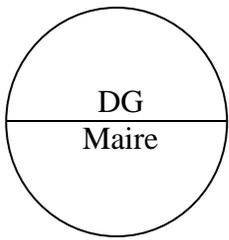
Adoptée

20-04-4049

7.3 Fauchage et débroussaillage le long des chemins de la Municipalité de Pontiac

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à une demande de prix par invitation pour la coupe d'herbe le long des chemins pour un total de 353 km de coupe;

CONSIDÉRANT QUE la coupe d'herbe le long des chemins est nécessaire pour l'entretien des chemins municipaux et la sécurité des usagers;



CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux de donner ce mandat en sous-traitance que de le faire en régie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le mandat de la coupe de gazon pour un total de 353 km soit octroyé à RM Lang pour un total de 12 000\$ taxes incluses et que cette dépense soit prise du poste budgétaire #02 32000 515.

Adoptée

Le conseiller, M. Scott McDonald n'est pas en faveur.

20-04-4050

7.4 Gestion des appels pour les travaux publics urgents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac ne dispose pas d'un service des travaux publics de soir et de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE des travaux publics d'urgence peuvent être nécessaires après les heures d'ouverture de la Municipalité;

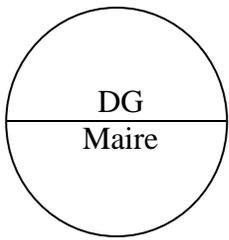
CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'appel et la réalisation des travaux publics non urgents peuvent être effectuées le prochain jour ouvrable;

CONSIDÉRANT QUE l'appel pour rapporter l'urgence d'effectuer des travaux publics doit être géré de manière à évaluer le risque pour la sécurité humaine et/ou pour l'intégrité des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le service de police de la MRC des Collines est responsable du service d'appel d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le service de police de la MRC des Collines est formé pour la gestion des appels d'urgence ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Isabelle Patry et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.



ET RÉSOLU QUE le conseil s'en remet à la répartition des appels d'urgence faite par la MRC afin de gérer les appels logés pour rapporter toute situation urgente.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le cadre qui est amené à gérer une situation d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la Municipalité à la suite d'un appel de la MRC recevra une prime égale à 35,00\$ pour la journée.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE cette résolution abroge les résolutions 18-05-3425 et 18-08-3506 et toutes autres résolutions à cet effet.

Adoptée

20-04-4051

7.5 Épandage d'abat poussière dans la Municipalité de Pontiac

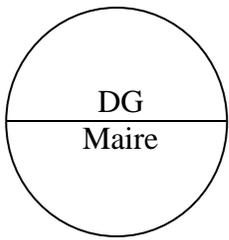
CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics ne possède pas les équipements nécessaires pour procéder de manière efficace à l'épandage d'abat poussière sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'épandage d'abat poussière est nécessaires dans les secteurs de Quyon, Luskville et Breckenridge;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à une demande de prix par invitation auprès de trois (3) fournisseurs et que leurs offres respectives étaient les suivantes :

Soumissionnaires	Montant de la soumission avant taxes
Multi Routes Inc.	65 600,00\$
Somavrac	78 000,00\$
Entreprise Bourget	71 220,00\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald.



ET RÉSOLU QUE le mandat de l'épandage d'abat poussière liquide pour la saison 2020 soit octroyé à Multi-Routes Inc. pour un montant de 65 600,00\$ taxes non incluses et que cette dépense soit prise du poste budgétaire #02 32001 635.

Adoptée

20-04-4052

7.6 Balayage des rues pavées dans la municipalité de Pontiac

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics ne possède pas les équipements nécessaires pour procéder de manière efficace au balayage des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le balayage des rues est nécessaire dans les secteurs de Quyon, Lusville et Breckenridge.

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à une demande de prix par invitation auprès de deux (2) fournisseurs et que leurs offres respectives étaient les suivantes :

Soumissionnaires	Montant de la soumission avant taxes
Les Fermes Renaud	22 000,00\$
Groupe Munro	42 900,00\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

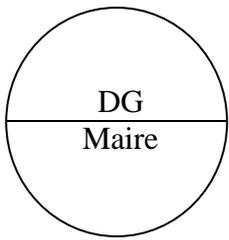
ET RÉSOLU QUE le mandat de balayage de rues pour la saison 2020 soit octroyé à Les fermes Renaud pour un montant de 22 000,00\$ taxes non incluses et que cette dépense soit prise du poste budgétaire #02 32000 515.

Adoptée

20-04-4053

7.7 Adjudication de contrat 20-TP-003 - achat de ponceaux et de membrane géotextile

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la réfection de ponceaux désuets sur son territoire, pour des fins de sécurité et assurer le bon drainage, ainsi que la mise en œuvre de drainage par tranchée drainante;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix par invitation auprès de quatre (4) fournisseurs et que trois (3) fournisseurs ont acheminé une proposition dans les délais prescrits, soit :

Soumissionnaires	Taxes incluses
Magasin du Fermier	52 784,70\$
Marcel Baril Ltée	50 505,30\$
JB McClelland	Aucune soumission
Équipements Alain Miron	52 058,73\$

CONSIDÉRANT QUE ces conduites qui serviront aux opérations de réfection et de mise en œuvre seront installées par l'équipe des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions sont jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Marcel Baril Ltée est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Isabelle Patry et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le conseil octroi le mandat à Marcel Baril Ltée pour un montant total de 50 505,30\$ taxes incluses, pour ces achats.

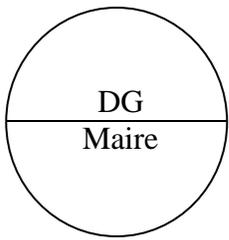
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les dépenses liées aux ponceaux associés aux mesures opérationnelles pour une somme de 20 000\$ soient attribuées au poste budgétaire #02 32000 629.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE la balance de la somme soit attribuée au projet de ponceaux du plan triennal et qu'elle provienne du fond de roulement remboursable sur deux (2) ans à partir de 2021.

Adoptée

20-04-4054

7.8 Nomination de l'employé #05-0012 à titre d'opérateur



CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à l’affichage pour l’embauche d’opérateurs;

CONSIDÉRANT QUE l’employé #05-0012 a démontré son intérêt pour la position et qu’il possède toutes les qualifications requises pour occuper le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim des infrastructures et des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination de l’employé #05-0012 à titre d’opérateur, en date du mardi 15 avril 2020, selon les termes de l’entente collective.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l’employé débute à la classe 3 de la classification d’opérateur, prévue à la convention collective.

Adoptée

20-04-4055

7.9 Nomination de l’employé #05-0007 à titre d’opérateur

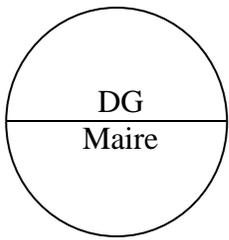
CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à l’affichage pour l’embauche d’opérateurs;

CONSIDÉRANT QUE l’employé #05-0007 a démontré son intérêt pour la position;

CONSIDÉRANT QUE l’employé s’engage à prendre les démarches nécessaires afin d’obtenir son permis de conduire Classe 1 d’ici la fin de l’année 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim des infrastructures et des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.



ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination de l'employé #05-007 à titre d'opérateur, en date du mardi 15 avril 2020, selon les termes de l'entente collective, à la condition que l'employé obtienne son permis de conduire classe 1 d'ici la fin de l'année 2020.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac rembourse son cours à concurrence de 6 000,00\$ une fois l'obtention de son permis.

ENFIN IL EST RÉSOLU QUE l'employé débute à la classe 2 de la classification d'opérateurs prévue à la convention collective.

Adoptée

20-04-4056

7.10 Embauche de camionneurs

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de pourvoir deux postes de cols bleus au sein de l'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de camionneurs

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs candidatures intéressantes et que des entrevues sont en cours;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par le conseiller, M. Thomas Howard.

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate l'administration à procéder à l'embauche des deux meilleures candidatures à la suite des entrevues et que ceux-ci soient embauchés en date du 20 avril 2020.

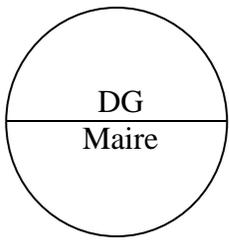
Adoptée

20-04-4057

7.11 Adjudication de contrat 20-TP-002 – location de pelle mécanique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la réfection de ponceaux et au creusage de fossé sur son territoire pour une durée de 6 mois.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix par invitation auprès de différents fournisseurs et que trois fournisseurs ont acheminé une proposition dans les délais prescrits, soit :



Taxes incluses	
Agritibi R.H. - Hyundai	40 701,15\$
J.R. Brisson - Case	41 080,57\$
Brandt Tractor - John Deere	56 567,70\$

CONSIDÉRANT QUE cette pelle mécanique servira aux opérations de réfection et de mise en œuvre et sera opérée par l'équipe des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Agritibi R.H. est conforme et qu'elle est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Isabelle Patry et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le conseil octroi le mandat à Agritibi R.H. pour un montant total de 40 701,15\$ taxes incluses, pour cette location.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces dépenses soient attribuées au poste budgétaire 02 32000 515.

Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

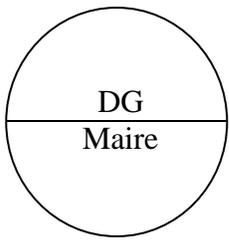
20-04-4058

8.1 Bourses du Pontiac

CONSIDÉRANT QUE le programme des bourses du Pontiac a été instauré pour favoriser l'accès aux études postsecondaires à temps complet par des étudiants originaires de la MRC du Pontiac et de la Municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE le programme est ouvert à tous les étudiants postsecondaires à temps complet, aux finissants du secondaire V ou aux étudiants ayant complété un semestre dans un cours de formation professionnelle (éducation continue);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer la persévérance scolaire ;



PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le paiement de 500,00\$ au programme de Bourses du Pontiac pour la remise d'une bourse à un étudiant de la Municipalité.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la dépense soit attribuée au poste budgétaire #02 70297 447.

Adoptée

20-04-4059

8.2 Résolution d'adoption demandant l'allocation des fonds du MTQ pour l'ensemble des volets de service de transport administrés par la régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines -

CONSIDÉRANT QUE Transcollines, les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Pontiac, ainsi que les municipalités de Cantley, de Chelsea, de La Pêche, de Val-des-Monts et de Pontiac considèrent que le transport de personnes constitue une priorité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais délègue à Transports adaptés et collectifs des Collines (TACC) l'administration des services de transport adapté et d'appoint (collectif rural);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Cantley, de Chelsea, de La Pêche et de Val-des-Monts ont constitué la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) pour opérer un service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac et la Municipalité de Pontiac ont mandaté la RITC pour administrer le transport interurbain de la route 148;

CONSIDÉRANT QUE le TACC et la RITC fonctionnent par entente sous un guichet unique nommé Transcollines;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) soutient le transport adapté municipal via son Programme de subvention au transport adapté



(PSTA) et que la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à ce programme d'aide;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ soutient le transport collectif rural via son Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) et que la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à ce programme d'aide;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ soutient le transport en commun via son Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) et son PADTC et que la RITC est admissible à ces programmes d'aide;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ soutient le transport interurbain via son PADTC et que la MRC de Pontiac et la municipalité de Pontiac sont admissibles à ce programme d'aide;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, les déboursés du PSTA, du PADTC et du PAGTCP ont systématiquement été en retard en regard du calendrier du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE Transcollines subit systématiquement une pression financière tous les printemps, conséquemment à la production des rapports annuels et des demandes de financements comme obligation du MTQ;

CONSIDÉRANT les sommes estimées dues à plus de 500 000 \$ pour l'année 2019 de la part du MTQ envers Transcollines;

CONSIDÉRANT QUE Transcollines n'a reçu aucun déboursement de la part du MTQ pour l'ensemble des services pour 2020, même si les services ont été opérés pour un quart de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les sommes de fonctionnement à recevoir pour l'ensemble des services de transport de la part du MTQ sont estimées à plus de 1 700 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a revu les modalités du PADTC en février de 2020 de façon rétroactive au 1er janvier 2019;



CONSIDÉRANT QUE conséquemment auxdits changements, Transcollines doit fournir une série d'information en regard des transports d'appoint, interurbains et en commun, pour l'année 2019 et refaire les demandes de financement 2020;

CONSIDÉRANT le confinement en lien avec la Covid-19 et la non-disponibilité des partenaires pour fournir une partie des informations demandées;

CONSIDÉRANT la définition du gouvernement du Québec sur les services essentiels dans le cadre du confinement en lien avec la Covid-19 et le maintien des services de transport administrés par Transcollines;

CONSIDÉRANT la baisse drastique des déplacements des usagers et des revenus générés par la vente des titres de transport en cette période de confinement;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires municipaux ont tous contribué monétairement à leur juste part et selon leur capacité de payer;

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 mars 2020, Transcollines dispose de moins d'un mois de liquidité pour assurer les opérations courantes des services de transports;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par le conseiller, M. Thomas Howard.

ET RÉSOLU d'informer les instances provinciales concernées de la précarité et de la fragilisation des services essentiels que cause le non-versement des contributions financières du PSTA, du PADTC et du PAGTCP du MTQ, nécessaires au fonctionnement des services de transport administrés par Transcollines.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'informer les instances provinciales concernées sur l'urgence d'agir pour le maintien des services essentiels durant le confinement en regard de la Covid-19.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'insister sur le fait que Transcollines, les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Pontiac, ainsi que les municipalités de Cantley, de Chelsea, de La Pêche, de Val-des-Monts et de Pontiac ne demandent aucun traitement de faveur ni aucune modification aux programmes actuels, mais simplement leur application stricte.



FINALEMENT, IL EST RÉSOLU de solliciter l'appui ferme et une action diligente de la part, notamment, de messieurs Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais, Robert Bussière, député de Gatineau et François Bonnardel, ministre des Transports du Québec.

Adoptée

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 Le directeur général dépose le rapport d'activités du trésorier

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a eu aucune question du public.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 19h00.

Adoptée

M. Pierre Said
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

20-04-4060

DG
Maire



« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».